

CHARTRE POUR UNE CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES DE L'ÉCOLE AU COLLÈGE

1. Textes de référence
 2. Objectifs
 3. Caractéristiques et principes de mise en œuvre
 4. Évaluation des dispositifs d'expérimentation
-

1. Textes de référence

⇒ Socle commun de connaissances et de compétences - [décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006](#) - BO n° 29 du 20 juillet 2006

⇒ Scolarité du socle commun : Continuité pédagogique - [circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011](#) - BO n° 31 du 1er septembre 2011

2. Objectifs

a. Améliorer :

- la continuité des enseignements et des apprentissages,
- la continuité du parcours de formation de l'élève.

b. Valider l'acquisition du palier 2 du socle commun pour 100% des élèves en fin de 5^{ème}

c. Améliorer la fluidité du parcours scolaire (diminuer le nombre d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème})

3. Caractéristiques et principes de mise en œuvre

Il s'agit :

- de refonder les liaisons inter degrés « Ecole- Collège » au service de la réalisation du projet académique,
- de les structurer en continu en prenant appui sur l'expertise d'un conseil pédagogique inter degrés animé par les directeurs des écoles et le principal du collège concerné.

- de transformer les pratiques professionnelles, l'organisation des enseignements et dispositifs d'apprentissage, les processus d'apprentissage, et de donner des modalités de mise en œuvre.

a. Les pratiques professionnelles

Elles se distingueront par l'instauration d'une méthode de travail avec échanges pédagogiques et didactiques entre enseignants et cadres du primaire et du secondaire. Les liaisons école-collège traditionnelles ne permettent pas la construction de cette culture pédagogique commune.

b. L'organisation des enseignements et dispositifs d'apprentissage

L'enseignement et le suivi des apprentissages sont guidés conjointement par les programmes et les niveaux de maîtrise des compétences et connaissances du socle. Les bulletins trimestriels (ou semestriels) prendront en compte cette évolution. Ils devront en particulier permettre de situer l'élève par rapport aux niveaux de maîtrise attendus des compétences du socle.

c. Les processus d'apprentissage

Les progressions pédagogiques intégreront des phases de résolution de tâches complexes mobilisant des ressources, savoir et savoir-faire, apportées par une ou plusieurs disciplines. Dans le champ scientifique notamment, elles accorderont une place non négligeable à la démarche d'investigation et à l'étude des thèmes de convergence. On favorisera également l'utilisation d'outils en langue étrangère.

d. Les modalités de mise en œuvre

Dans un premier temps, les écoles et collèges mettent en œuvre à titre expérimental les principes de cette charte avec les niveaux 6ème et 5ème et au minimum les classes de CM2. Cette expérimentation est intégrée dans le projet d'établissement, les projets des écoles et les contrats d'objectifs (collèges, circonscriptions).

Elle se déroule sur une durée de 4 ans. Elle est accompagnée par l'IEN 1^{er} degré et l'IA-IPR référent du collège.

Les programmes départementaux et académique de formation accordent une place prioritaire aux demandes des équipes engagées.

4. Évaluation des dispositifs d'expérimentation

Un bilan d'étape sera produit chaque année à l'initiative du Conseil Pédagogique inter-degrés. Une évaluation externe plus globale sera conduite en fin de période expérimentale.